



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA  
LEGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux**

Affaire suivie par : Jean-Luc CORONGIU

Tél: 04;84.35.42.72

dossier 2021-327-CE

[jean-luc.corongiu@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:jean-luc.corongiu@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Marseille, le **17 FEV. 2021**

Monsieur,

Par courrier du 5 août 2019, reçu le 16 septembre 2019, vous m'avez fait part de la reprise, par la SAS FOS PROPERTY, des activités du site de la SCI THEODORA, située 5 avenue de Shangäi, 13230 Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Après examen de ce document, je vous informe que votre déclaration conforme aux dispositions de l'article R.181-47 et qu'ainsi je **prends acte de ce changement d'exploitant.**

Je vous rappelle, cependant, que vous devez exploiter ce site dans le strict respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation du 16 février 2004, et que toute modification des conditions d'exploitation ou d'activités doit faire l'objet d'un porter à connaissance préalablement adressé au Préfet, sous peine de vous exposer aux sanctions administratives prévues à l'article L.171-8 du Code de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Directeur de la  
SAS FOS PROPERTY  
37 Av Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie  
75008 Paris

Pour le Préfet,  
Le chef de bureau

Gilles BERTOTHY